



COMMUNE DE GAREIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2014

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le 13 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de GAREIN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe SARTRE, Maire.

Présents : Mr BERGANTINI Alain - Mr CHARRON Benoit - Mr COURREGES Benjamin - Mr DANDY Alain - Mr DIAS Philippe - Mme FONSECA Karine - Mme GARRABOS Christiane - Mme LARRAT Delphine -

Absents excusés : Mme COSTA DOS SANTOS Maria - Mr SICHERE Dominique

OBJET : Motion sur le projet de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Ve République et dans la législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

- Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;
- Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;
- Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation au Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;
- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de GAREIN.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département.

Identifiant unique : 040-214001059-20140411-2014 072- DE

Envoyé en Préfecture, le 25/11/2014

Reçu en Préfecture, le 25/11/2014

Transmission électronique via le tiers de télétransmission homologué Landes public (ALPI)

Pour extrait conforme
GAREIN, le 22/11/2014
Le Maire
Philippe. SARTRE

